

L'écho des sources

N°7
Janvier
- Février
2024

Bulletin municipal d'informations de Chef-Boutonne

Vie de la cité

Dossier P.3

Des incitations fiscales
pour notre développement

Focus P.7

Foyer rural de Tillou :
"entretenir le lien"

Collecte de sapins de Noël

Plutôt que de déposer votre sapin de noël à la déchèterie, vous pouvez, comme en 2022, l'apporter Place Pré, devant les locaux des Services Techniques, **avant le 31 janvier 2024**.

Broyé, il servira au paillage des espaces végétalisés. Votre sapin aura une nouvelle vie...



La traditionnelle Sainte-Barbe des Pompiers de Chef-Boutonne

Vendredi 5 janvier à 19h, au Centre de Secours de Chef-Boutonne, aura lieu la traditionnelle Sainte-Barbe (Patronne des Sapeurs-pompiers en France).



L'ensemble des effectifs du Centre de secours de Chef-Boutonne.

« C'est pour nous une occasion toute particulière de faire le bilan des actions de la caserne pendant l'année 2023, de remettre des diplômes et des grades à nos agents pompiers, de rencontrer les élus et les officiels impliqués dans la vie du Centre de secours de la commune. La soirée se clôturera par un pot convivial partagé avec tous ceux qui viendront nous retrouver à cette occasion », indique Damien Tiburce, Chef de Centre.

Un moment solennel mais néanmoins convivial qui permettra à chacun de venir saluer le travail exemplaire des pompiers de la commune au service de tous.

Cérémonie des vœux 2024

La Municipalité a le plaisir de vous convier aux traditionnelles cérémonies des vœux :

- 📍 **La Bataille** - salle des fêtes : **samedi 6 janvier à 14h30**
- 📍 **Chef-Boutonne** - Centre culturel : **vendredi 12 janvier à 18h**
- 📍 **Crézières** - salle des fêtes : **samedi 13 janvier à 14h30**
- 📍 **Tillou** - salle des fêtes : **samedi 13 janvier à 16h30**

Cette rencontre avec les habitants nous permet de faire un point sur nos projets, de dresser quelques perspectives, d'échanger et de partager un moment de convivialité.

Nous vous attendons nombreux à cette occasion. Afin d'organiser au mieux cette cérémonie, veuillez remplir le coupon-réponse ci-contre et le déposer en mairies ou nous envoyer un mail à :

mairie@chef-boutonne.fr.

Coupon réponse Vœux 2024

à retourner en mairies

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes présentes :

À (cocher la case) :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> La Bataille | <input type="checkbox"/> Crézières |
| <input type="checkbox"/> Tillou | <input type="checkbox"/> Chef-Boutonne |

La Municipalité vous souhaite une bonne année 2024 !
Meilleurs vœux.

Les vœux du maire

L'année 2023 est maintenant derrière nous. Place à 2024 ! En ce début d'année, je profite de ce bulletin pour vous souhaiter une bonne année. Je vous présente, au nom des élus et des agents de la commune, tous nos vœux de bonheur et de santé.

Espérons que 2024 sera plus serein que celle qui vient de s'achever. Les événements tragiques n'ont pas manqué en effet en 2023, que ce soit en France ou dans le monde. Nous vivons dans un monde instable, violent et inquiétant.

Pourtant, nous devons trouver les ressorts ensemble, pour que chacun puisse localement se sentir bien. Le « vivre ensemble » rural doit être préservé. Nous nous y efforçons en travaillant d'une part, pour offrir un cadre de vie attractif et agréable, d'autre part en organisant ou en soutenant activement des animations toute l'année.

Ce nouveau numéro vous permettra, nous l'espérons, de mieux connaître encore notre commune et les décisions des élus.

Pour la municipalité, l'année 2024 sera dans la lignée de 2023, avec la concrétisation et l'achèvement de nouveaux chantiers, notamment celui de l'ilot de la Place Cail. Le chantier relatif aux modes de chauffage du Centre Culturel et de la salle R. Quiard sera aussi terminé avant la fin de l'année (voir article plus loin). Cette rénovation énergétique est un exemple positif, largement soutenu par l'Etat et le SIEDS.

Plus généralement, l'adaptation au changement climatique est une priorité dans nos choix et différentes initiatives seront prises cette année pour que notre commune prenne sa part dans cette évolution. Ces contraintes doivent être considérées comme une opportunité pour trouver des solutions durables. L'avenir sera ce que nous en ferons.

Fabrice MICHELET

The Mayor's editorial



The year 2023 is now behind us. On to 2024 !

At the start of the year, I would like to take this opportunity to wish you a happy new year. I wish you, on behalf of the elected officials and agents of the municipality, all our best wishes for happiness and health.

Let's hope that 2024 will be more peaceful than the year that has just ended. There was no shortage of tragic events in 2023, whether in France or around the world. We live in an unstable, violent and worrying world.

However, we must find the springs together, so that everyone can feel good locally.

Rural "living together" must be preserved. We strive to do this by working, on one side to offer an attractive and pleasant living environment, and on another side by organizing or actively supporting activities all year round.

This new "Echos des Sources" will, we hope, allow you to know more about our commune and the decisions of the municipality.

For the municipality, the year 2024 will be in line with the previous one, with the realization and completion of new projects, notably that of the Place Cail block. The work relating to the heating methods of the Cultural Center and the R. Quiard room will also be completed before the end of the year (see article below). This energy renovation is a positive example, widely supported by the State and the SIEDS.

More generally, adaptation to climate change is a priority in our choices and various initiatives will be taken this year so that our municipality takes its part in this development. These constraints must be considered as an opportunity to find sustainable solutions. The future will be what we make of it.

⚠️ Les horaires de la Poste évoluent

Les éléments d'activité du bureau de poste font état d'une baisse structurelle de la fréquentation physique : 50% de baisse entre 2013 et 2022 (le trafic journalier est passé en moyenne de 130 à 60 personnes). Pour cette raison, la Poste modifie, comme suit, ses horaires d'ouverture :

L'écho des sources

Bulletin municipal de Chef-Boutonne
N°7 - Janvier-Février 2024

Directeur de publication : Fabrice Michelet

Ont participé à ce numéro : Christian Aubert, Nicole Bettan, Angélique Boursier, Patricia Dufour, Annie Gonnord, Christian Goujeau, Marie Kohler, Fabrice Michelet, Sophie Robion (élus), Gaëlle Allard, Mélody Clark, Viviane Dupont, Cindy Larmoyer, Pascale Ricard (agents). Crédits photos : Mairie de Chef-Boutonne.

Bureau de poste de Chef-Boutonne

⌚ Horaires à compter du 1^{er} janvier 2024 :
Mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h30
Samedi : 9h-12h.



Les autres bureaux de Poste du Pays Mellois sont aussi concernés par des adaptations horaires.

Conception graphique : Marie Kohler
© Mairie de Chef-Boutonne

Imprimé sur papier recyclé. Tiré à 1620 exemplaires.
Imprimeur : Imprim'RIC 79190 Sauzé-Vaussais

En téléchargement libre sur le site de la mairie :
chef-boutonne.fr



Des incitations fiscales pour notre développement

Comme beaucoup de communes, les élus de Chef-Boutonne ont pris la décision d'orienter la fiscalité locale. Nous vous expliquons ce qui va changer.

Tous les ans, avant le 1^{er} octobre, les conseils municipaux ou communautaires ont le droit de mettre en place des exonérations spécifiques sur la taxe foncière parmi plus de 400 possibles ou quelques taxations spécifiques. Celles-ci ont pour but de répondre à des enjeux locaux, afin d'influer sur les choix des contribuables concernés. Plusieurs décisions d'exonération avaient été prises jusqu'alors (installation des médecins, installation de jeunes agriculteurs).

Début 2023, notre commune a signé la convention avec l'État, appelée « ORT » (opération de revitalisation rurale) donnant à la commune, aux habitants ou aux propriétaires, des outils spécifiques (voir *Écho des Sources* de mars 2023), notamment le bénéfice de la loi Denormandie. Mais pour aller plus loin, les élus ont décidé, après réflexion, de prendre 2 mesures complémentaires :

✓ Taxe d'habitation sur les logements vacants

Notre commune connaît un taux de logements vides assez important, avec plus de 120 immeubles identifiés. Parallèlement, nous connaissons une pénurie importante de logements locatifs. Cette situation anormale devient donc un paradoxe. La décision de mettre en place une fiscalité pour ces immeubles (voir modalités ci-dessous) vise à inciter les propriétaires à ne plus laisser leurs immeubles vides et à les rénover ou les remettre sur le marché de la vente ou de la location. Cette mesure, récente, qui a été mise en place aussi dans d'autres communes « Petites Villes de Demain » comme Melle, Sauzé-Vaussais, commence à produire des effets, avec une diminution de la vacance.



Notre commune compte plus de 120 logements vacants.

✓ Exonération de la taxe foncière pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

Afin d'être cohérent avec notre stratégie générale, en développant notamment le tourisme vert, les élus ont souhaité exonérer de taxe foncière la partie du logement qui sert pour l'accueil de vacanciers, que ce soit des gîtes ou des chambres d'hôtes. Cette exonération n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une demande à la DGFIP. C'est aussi une manière de soutenir celles et ceux qui permettent à notre commune d'accueillir de nombreux visiteurs et vacanciers durant la période estivale.

Ces choix sont cohérents avec la volonté politique du mandat. Une évaluation sera réalisée afin d'en mesurer les impacts.

Logement vacant : quelle fiscalité s'impose ?

En tout premier lieu, les propriétaires des logements vacants sont assujettis à la **taxe foncière sur les propriétés bâties**. Ils sont également assujettis à la **taxe d'habitation** sauf s'ils répondent aux critères permettant d'en être exonérés.

Définition d'un logement vacant

On appelle « **logement vacant à usage d'habitation** » un logement habitable ayant des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...) mais qui est vide de meubles, ou avec un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation. Les logements meublés, et notamment les résidences secondaires, ne sont pas des logements vacants.

Est considéré comme vacant* :

- un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition ;
- un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant ;
- la vacance ne doit pas être involontaire.

*Appréciation de la vacance d'un logement selon le Code Général des Impôts - article 232, paragraphe V et VI.

Si vous estimez ne pas être redevable de cette taxe, il vous faudra apporter tous les justificatifs auprès du service des impôts qui accordera ou non l'exonération. **N'hésitez pas à solliciter France Services : ☎ 05 49 29 28 03.**

Rénovation énergétique : du concret en 2024 !

Nous annonçons, en mai, le projet de rénovation énergétique de la salle Raymond Quiard, de son gîte et du Centre Culturel. Après arbitrage des choix techniques et demande de subvention auprès de l'État, ce dossier arrive dans sa phase de concrétisation.

Forte diminution de la consommation énergétique

Ces 2 bâtiments sont actuellement chauffés par des systèmes traditionnels énergivores (chauffage fioul pour le Centre Culturel et électricité pour la salle R. Quiard). Demain, les 2 bâtiments seront chauffés par des pompes à chaleur (air/air/terre/eau) performantes. Additionnée aux travaux d'isolation et de changements des ouvertures, la consommation énergétique sera réduite de 70% pour chacun.



📍 La salle Raymond Quiard à Javarzay

Des aides importantes

Ce projet ambitieux est massivement soutenu par l'État (Fonds vert) et le SIEDS (voir plan de financement ci-dessous). Les montants indiqués sont de l'estimation avant même l'appel d'offres qui va être lancé prochainement.

Indisponibilité des salles

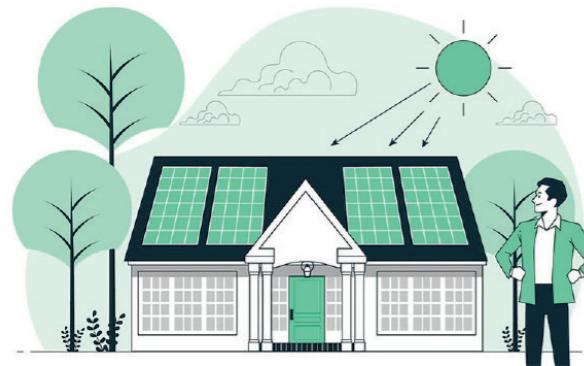
Les travaux du Centre Culturel qui auront lieu de juin à début septembre ne vont que très peu perturber l'utilisation des différentes salles, compte tenu du type de travaux et de leur localisation. En revanche, **la salle R. Quiard sera totalement inutilisable du début septembre jusqu'à la fin de l'année 2024**. En effet, nous allons en profiter pour entreprendre des travaux complémentaires (toilettes, sol de la salle...).

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux Salle Quiard	190 000€	Fonds Vert	180 000€
Travaux Centre Culturel	255 000€	SIEDS	144 000€
Frais indirects	50 000€	FCTVA	97 500€
Total HT	495 000€	Autofinancement	172 500€
TVA	99 000€		
TOTAL TTC : 594 000€			



📍 Façade du Centre Culturel

Photovoltaïque : on vous accompagne dans vos projets !



Vous avez un projet d'installation de panneaux photovoltaïques ou des entreprises vous ont sollicité pour vous proposer leurs services ?

Avant de vous engager, pensez à vous rapprocher du service urbanisme de la commune. En effet, ces travaux sont soumis à autorisation.

⊕ Pour vous informer et vous accompagner dans cette démarche, Cindy LARMOYER se tient à votre écoute ☎ 05 49 29 80 04.

Vol de camion aux services techniques

En mars 2023, la municipalité achetait un camion polybenne.

Mi-octobre, ce véhicule a fait l'objet d'une tentative de vol. Plusieurs individus, surpris sur les lieux, ont pris la fuite.

Le 27 octobre, dans la nuit, l'alarme s'est à nouveau déclenchée. Il a été constaté la détérioration du portail principal et le vol du camion. Plainte a été déposée.

Le soir même, le camion a été retrouvé dans le secteur de Rochefort-sur-Mer. Il nous a été restitué avec plusieurs dégradations et rendu opérationnel.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'aide au permis de conduire toujours active

Le Centre Communal d'Action Sociale de Chef-Boutonne propose une aide au permis de conduire, en partenariat avec l'auto-école CER Virage, pour les habitants de la commune, ayant au moins 18 ans.

La participation financière du CCAS est de 800 € : 100 € pour le code et 700 € pour la conduite.

Cette aide est accordée sous conditions de ressources, en fonction du quotient familial. En échange, le bénéficiaire s'engage à effectuer 90 heures d'intérêt communal, auprès d'un service municipal (espaces verts, entretien, petits travaux, administratif...).

⊕ Pour tout candidat, un dossier est à constituer au CCAS.
Renseignements auprès de Gaëlle ALLARD ☎ 05 49 29 80 04.

Le CCAS reçoit sur RDV : lundi 13h30-17h, mardi & jeudi 8h30-12h30/13h30-17h, mercredi 8h30-12h30. Fermé au public le vendredi.

L'étang de Javarzay : pour pêcher et se ressourcer...

Un moment de détente ? Alors profitons de cet écrin de verdure à Chef-Boutonne.

L'étang du Château de Javarzay est un plan d'eau créé en 1996 qui offre une vue imprenable sur le château et une balade ressourçante pour les promeneurs. Les plantations réalisées sur ce site permettent de passer un moment agréable. Des aires de pique-nique sont mises à votre disposition.

La gestion de ce plan d'eau est assurée par la commune.

Les agents des espaces verts entretiennent ce lieu, riche en biodiversité, afin de le rendre toujours agréable.



L'empoissonnement actuel est composé de truites, saumons de fontaine, gardons, sandres et tanches, représentant la quantité de 2 600 kg, pour un crédit annuel de 11 000 €.

Les cartes sont mises en vente chez nos différents dépositaires commerçants à Chef-Boutonne.

Ouverture de la pêche : samedi 24 février 2024, jusqu'à la mi-décembre.

⊕ Tous les renseignements concernant cette activité et le règlement de l'étang sont à consulter à la Mairie ou sur le site de la commune. www.chef-boutonne.fr

Le PSIG à l'entraînement, prochainement à Chef-Boutonne

La commune vient de faire l'objet d'une sollicitation de la part du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie dans sa recherche de lieux pour parfaire l'instruction de son personnel. Notre ancienne maison de retraite a attiré leur attention parmi d'autres pour cette formation.

Le bâtiment de 3500 m², composé de nombreuses pièces sur différents niveaux, présente des atouts particulièrement intéressants pour leurs exercices.

La convention d'occupation des lieux a été validée au conseil municipal de décembre 2023. Il est évident que cela ne pourrait être que temporaire, la priorité restant au projet d'aménagement de ce site, en cours d'étude par la municipalité.



Le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie va s'exercer dans notre commune.

Au Lycée des Métiers J.F. CAIL, "On plante des haies pour le futur"

Mi-novembre, une quarantaine d'élèves du Lycée des métiers JF Cail se sont retroussés les manches pour planter des arbustes dans l'enceinte de leur établissement. Supervisés par Céline Lassale, technicienne de l'association Prom'Haie, et encadrés par leurs professeurs, la documentaliste et Jérôme Mornet, agent technique du lycée, ces élèves de 3^e préparatoire et 1^{ère} année de CAP ont mis en terre des centaines

de plants. Pruneliers, noisetiers, cournouillers, érables, viornes, chênes ou encore cerisiers : autant d'espèces locales, futurs refuges à insectes et oiseaux, viennent d'être installés côté nord de la cour, en vis-à-vis du nouvel EHPAD. Outre leur fonction « brise-vue », ces petits arbres s'ajoutent aux haies existantes pour renforcer la fonction d'ilot de fraicheur de ces infrastructures naturelles au sein du lycée.

Mené dans le cadre du projet de classe « Science grandeur nature », ce chantier de plantations est financé à 80% par la Région. Une préparation en amont a eu lieu avec l'association Prom'Haies : des séances pédagogiques sur les écosystèmes et le repérages d'essences de haies présentes aux abords du lycée ont permis aux élèves d'appréhender les enjeux de la végétalisation. Au CDI, les lycéens ont aussi profité d'une expo photo sur la biodiversité et d'une lecture à voix haute de la nouvelle de Jean Giono, « L'homme qui plantait des arbres ». « Une histoire pour prendre conscience que quand on plante des arbres, on plante pour le futur », explique Anne-Laure Tapin, la nouvelle documentaliste du lycée.

Avec du prêt de petits matériels amené par les services techniques communaux et la préparation des trous par le paysagiste Chef-Boutonnais Corentin Longuechaud, les élèves se sont réparti le travail. À qui la pelle, la brouette ou le râteau : c'est ainsi que, toute la matinée,



Pruneliers, noisetiers, cournouillers... Une centaine de jeunes plants d'essences locales ont été installés. Merci aux lycéens !

les mains dans la terre, les élèves ont relevé la mission. Si pour la plupart, manier de tels outils était une première, pour d'autres, il s'agissait de montrer leur habileté : « J'ai déjà fait ça avec mon père pour planter des tomates ! », fait savoir une élève.

« Je ne suis pas sûre qu'ils aient conscience de l'importance de ce qu'ils font, confie Mme Auzanneau, professeure de maths. Mais c'est un investissement à valoriser dans leur parcours : savoir travailler en collectif, s'investir, être autonome sont autant de compétences que les élèves ont mobilisées ».

Un enseignement en plein air qui aura, peut-être, suscité des vocations ?

Foyer rural de Tillou : "entretenir le lien"

Rencontre avec Christian Bertrand, Président de l'association tillolaise.

Pouvez-vous nous décrire le Foyer rural de Tillou en quelques mots ?

Le foyer rural de Tillou est une association au sein de laquelle la genèse des Foyers Ruraux est entretenue.

Les foyers ruraux ont été créés pour faire du lien social, à Tillou également ?

Oui ! Établir et entretenir le lien social intergénérationnel est la quintessence de l'esprit des Foyers Ruraux. C'est l'arbre dont nous sommes l'une des branches !

Quels sont vos projets pour 2024 ?

Tout d'abord, le traditionnel repas choucroute en mars, puis le repas du 1^{er} Mai. Nous organiserons une randonnée pédestre début septembre. Elle sera suivie d'une soirée karaoké en novembre et de l'animation associative du Téléthon début décembre, tout cela dans la salle du Tilleul.

Êtes-vous un président heureux ?

S'il fait de vouloir assurer une bonne transmission de la flamme associative, d'y parvenir j'espère, à défaut d'être heureux, je puis en être satisfait.



L'ADMR, des services à domicile pour tous



pour tous, toute la vie, partout

L'association ADMR créée en 1972 par 3 Chef-Boutonnais (Henri Gerbaud, André Bouyer, Jean Boirou) est animée par une équipe de 8 bénévoles qui encadrent 47 salariés. Ce service d'aide à domicile essentiel en milieu rural intervient sur le Chef-boutonnais, le Sauzéen et une partie du Lezéen, et compte à ce jour 215 clients.

Cette équipe de bénévoles joue un rôle important :

- Être à l'écoute des besoins
- Rencontrer les personnes aidées et à aider
- Rechercher la solution la plus adaptée
- Accomplir les formalités administratives pour une prise en charge de l'intervention
- Recruter le personnel et organiser le travail avec aide et soutien de la fédération départementale.

Grâce à ses qualités humaines et à son sens de l'écoute, l'aide à domicile dans l'exercice de ses missions apporte, par sa présence, son assistance au maintien d'une vie sociale et relationnelle :

- Aide à la toilette et à l'habillage
- Aide et accompagnement lors des déplacements
- Accompagnement aux courses
- Aide à l'entretien courant du logement (ménage repassage)
- Aide à la préparation et à la prise des repas
- Ponctuellement, soutien lors d'un changement familial (jeunes parents).



Le Conseil départemental peut accompagner financièrement les prestations. Un plan d'aide personnalisé est proposé en fonction des besoins repérés. Une très grande majorité des aidés bénéficient de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA). À noter que la prestation d'aide à domicile ouvre droit à 50 % de crédit d'impôt.

You avez du temps à donner ? Rejoignez l'équipe de bénévoles !
05 49 29 56 89 - admr.chefboutonne@fede79.admr.org

Agenda

JANVIER

DIMANCHE 7

LOTO FC Boutonnais

Salle Raymond Quiard - 14h

MERCREDI 10

HEURE DU CONTE 4 à 6 ans - gratuit

Médiathèque - de 15h à 15h30

VENDREDI 12

BÉBÉS LECTEURS 0 à 3 ans - gratuit

Médiathèque et Relais Petite Enfance - 10h

CÉRÉMONIES DES VOEUX

★ voir P.1

MERCREDI 17

ET PATATI ET PATATA et Pause café

Médiathèque - 16h

SAMEDI 20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *Les amis des Chaumias* Salle Camille Ricard - 19h

FÉVRIER

SAMEDI 3

SOIRÉE CHOUCRROUTE ACCA

Salle du Tilleul à Tillou - 19h

SOIRÉE COUSCOUS A.R.B.R.E.S

Salle Raymond Quiard - 19h

MERCREDI 7

HEURE DU CONTE 4 à 6 ans - gratuit

Médiathèque - de 15h à 15h30

VENDREDI 9

BÉBÉS LECTEURS 0 à 3 ans - gratuit

Médiathèque et Relais Petite Enfance - 10h

MERCREDI 14

ET PATATI ET PATATA et Pause café

Médiathèque - 16h



ARISTIDE BOUCICAUT
1810-1877



Retour en images sur Halloween 2023 au Château de Javarzay







Concours de dessins Halloween 2023.

Un des gagnants du concours de dessins, sur le thème : "La citrouille magique".





30/10 : les Fées de la Médiathèque ont enthousiasmé leur jeune auditoire...



Le saviez-vous ? L'histoire du mois du Blanc

Le mois de janvier est souvent l'occasion de profiter du "mois du blanc", une coutume qui remonte au XIX^e siècle.

C'est à cette époque que les grands magasins ont commencé à proposer du linge de maison blanc à prix cassés, après les fêtes de fin d'année.

Le premier à lancer cette opération fut **Aristide Boucicaut**, le fondateur du célèbre magasin "Au Bon Marché" en 1852. Il fut rapidement suivi par ses rivaux.

Aujourd'hui, le "mois du blanc" est une opportunité pour changer sa literie et son linge de maison, toutes couleurs confondues, à moindre coût.

Les soldes, quant à eux, sont nés à Paris dans les années 1830, grâce à **Simon Mannoury**, le propriétaire de l'enseigne "Le petit Saint-Thomas", un magasin qui sera racheté par Boucicaut et qui deviendra "Au Bon Marché".

En 1866, **Jules Jaluzot**, le fondateur du Printemps, a eu l'idée de faire des soldes un événement régulier, deux fois par an, en hiver et en été. Les soldes sont désormais réglementés par la loi et permettent de faire de bonnes affaires.